



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



**Formulaire d'inscription
VOIE D'ACCÈS PROFESSIONNELLE
AU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE**

À retourner à la DOCDP ou au SGAP d'appartenance avant le 2 novembre 2022

*** SESSION 2023 ***

Le candidat est invité à informer sa hiérarchie de sa candidature à cette sélection

MATRICULE : _____ SGAMI/SGAP D'AFFECTATION : _____

Monsieur

Madame

Nom : _____
(en lettres capitales; pour les femmes, nom de naissance)

Prénoms : _____
(souligner le prénom usuel)

Nom marital : _____
(pour les femmes mariées, veuves ou divorcées)

Nom de naissance de la mère :

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Dépt : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéros de téléphone : *Fixe* : ____/____/____/____/____ *Portable* : ____/____/____/____/____

Messagerie personnelle : _____

Affectation : _____

Direction : _____ Service : _____

Adresse du service d'affectation : _____

Numéro de téléphone professionnel : ____/____/____/____/____

Messagerie professionnelle : _____

Date d'entrée dans la police nationale : ____/____/____ **Grade d'entrée :**

Date de titularisation dans le corps de commandement de la police nationale : ____/____/____

Grade : _____ **Date de nomination dans le grade :** ____/____/____

Toutes les épreuves de recrutement de la VAP sont obligatoires (art.4 de l'arrêté du 25 juillet 2018).

Signature du candidat

Fait à _____,

le _____

Pour les candidats atteints d'un handicap, bien vouloir contacter la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels (le SGAP pour l'Outre-Mer), pour la mise en place d'un éventuel aménagement d'épreuves à l'adresse électronique suivante : dcrfpn-recrut-commissaire@interieur.gouv.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé ayant pour but la gestion des concours du ministère de l'intérieur. Les données collectées sont sous la responsabilité du directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale. Ces informations sont destinées aux services du recrutement du ministère de l'intérieur.

Le traitement des données concerne uniquement les actions visant au déroulement des concours du ministère de l'intérieur :

- inscription des candidats
- gestion du concours
- édition des courriers
- réalisation de statistiques

Ces informations ne font pas l'objet de partage avec des tiers à titre commercial .

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition (articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD). De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est possible de faire valoir ses droits en écrivant à :

Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS

Pour plus d'informations sur vos droits : cnil.fr

NB : si vous ne remplissez pas les conditions d'accès à ce recrutement (âge et ancienneté), votre candidature ne sera pas agréée, même si le jury vous a déclaré admis·e.